

Concepts et mesures pour étudier la distribution des revenus

Par Barbara SAK et Fabienne FECHER (CIRIEC) et Vaia DEMERTZIS (CGSP wallonne)



La distribution des revenus au sein de la population constitue un thème de recherche important en économie. L'importance des inégalités qu'elle comporte, son évolution au travers le temps ainsi que ses facteurs explicatifs ont été largement documentés. L'objet précis de cette note est d'analyser la distribution des revenus non plus sur base du seul revenu disponible mais sur un concept de revenu élargi, celui de revenu disponible ajusté. Ce revenu inclut les transferts publics et sociaux en nature et permet une évaluation plus complète de la fonction de redistribution des pouvoirs publics.

C'est à cette étude que se sont attelés le CIRIEC et la FAR pour le compte de la CGSP Wallonne¹ en considérant quatre services, la santé, l'éducation, le logement social et le transport public. Cette note méthodologique présente les principaux concepts utilisés dans l'analyse des effets redistributifs de ces quatre secteurs

qui sont présentés dans d'autres notes publiées dans D'autres Repères.

1 Le revenu disponible, les transferts publics et sociaux en nature et le revenu disponible ajusté

On évalue généralement la distribution des revenus en calculant le **revenu disponible** des ménages², c'est-à-dire le revenu dont disposent les ménages après déduction des impôts et des cotisations sociales et addition des transferts sociaux monétaires (prestations monétaires de la protection sociale, telles qu'allocations, indemnités...).

Toutefois cette mesure est incomplète : elle ne prend pas en compte les transferts en nature fournis par les pouvoirs publics, c'est-à-dire les services publics ou sociaux mis à la disposition des ménages quels que soient leurs niveaux de revenus.

On recourt alors au **revenu disponible ajusté** – c'est-à-dire le revenu disponible augmenté de la valeur monétaire des transferts sociaux en nature – pour mesurer plus complètement le niveau de vie des ménages.

Les transferts sociaux en nature sont des prestations de Sécurité sociale ou d'aide sociale, financées collectivement, qui sont versées en nature au bénéficiaire plutôt qu'en espèce afin que la prestation couvre bien un besoin spécifique. Les

remboursements de soins de santé sont ainsi considérés comme des transferts en nature, de même que l'éducation, les transports publics et le logement social entre autres.

Le tableau suivant montre de façon simplifiée le passage des revenus primaires au revenu disponible et au revenu disponible ajusté.

Revenus primaires (du travail et du capital)

- impôts directs
- cotisations de sécurité sociale
- + transferts monétaires (dont prestations de sécurité sociale)

= **Revenu disponible**

+ valeur monétaire des transferts en nature reçus (fournis par les pouvoirs publics)

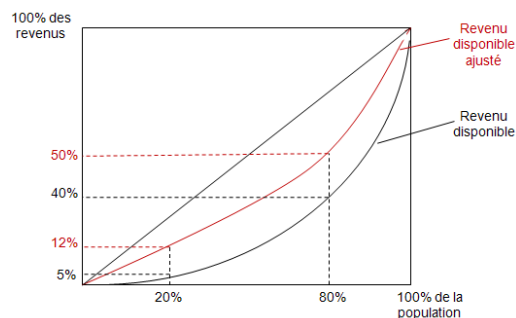
= **Revenu disponible ajusté**

La comparaison entre le revenu disponible et le revenu disponible ajusté permet alors de mesurer l'importance des transferts publics et sociaux mais surtout d'évaluer leur pouvoir redistributif. Le revenu disponible ajusté constitue en effet une base d'évaluation des inégalités plus correcte que le seul revenu disponible des ménages

...

2 La courbe de distribution des revenus

La distribution des revenus, évaluée à partir des revenus disponibles et ajustés, est généralement représentée par la courbe de distribution des revenus (appelée **courbe de Lorenz**).



L'axe horizontal de la figure représente le pourcentage cumulé des ménages en allant des plus pauvres jusqu'aux plus riches. L'axe vertical présente quant à lui le pourcentage cumulé des revenus détenus par ces mêmes ménages.

La courbe de Lorenz (1) nommée « Revenu disponible » représente la distribution du revenu disponible dans la population. Cette courbe fictive révèle que les 20% des personnes les plus pauvres perçoivent 5% du revenu disponible total. En outre, elle nous apprend que 80% de la population dispose de 40% du revenu disponible total. En d'autres mots, les 20% des plus riches bénéficient de 60% du revenu disponible total.

La courbe (2) présentant la répartition du revenu disponible ajusté dans la population nous révèle quant à elle que les 20% des plus pauvres disposent de 12% du revenu total. Elle montre que 80% de la population bénéficie de 50% du revenu total, les 20% des plus riches percevant 50% du revenu disponible ajusté total.

La répartition du revenu étudiée à partir du revenu disponible ajusté des ménages apparaît donc être plus égalitaire. Une telle situation, à savoir une réduction des inégalités de revenus lorsque les transferts publics et sociaux en nature sont pris en

compte, traduit le caractère redistributif de ces transferts publics et sociaux en nature. Graphiquement, un tel effet redistributif apparaît lorsque la courbe (2) est située au-dessus de la courbe (1) c'est-à-dire lorsque la courbe (2) se rapproche de la diagonale principale qui représente une distribution parfaitement équitable des revenus dans la population.

2.1 Effet redistributif : exemple réel – Belgique 2004

Pour présenter la distribution des revenus, on répartit souvent la population en 5 classes de revenus les quintiles. Les quintiles sont les valeurs qui divisent une distribution de revenus en cinq parties égales. Le premier quintile représente donc les 20% des ménages les plus pauvres alors que le dernier quintile comprend quant à lui les 20% des plus riches.³

Le tableau ci-dessous présente la répartition du revenu total en Belgique, en 2004, par quintile de revenu et calculée sur base du revenu disponible des ménages et sur base du revenu disponible ajusté par un transfert en nature, à savoir dans le cas considéré ici les dépenses publiques de santé.

	Part du revenu total calculée sur base du revenu disponible des ménages (en %)	Part du revenu total calculée sur base du revenu disponible ajusté par les dépenses publiques de santé des ménages (en %)
Quintile 1	8,8	10,3
Quintile 2	14,2	15,3
Quintile 3	18,4	18,8
Quintile 4	23,4	22,8
Quintile 5	35,2	32,8
Total	100	100

Source : Verbist et Lefebure (2007)⁴

Lorsqu'on analyse la répartition du revenu total calculée sur base du revenu disponible, on constate que

les 20% des plus pauvres perçoivent 8,8% du revenu total alors que les 20% des plus riches bénéficient quant à eux de 35,2% du revenu total. La distribution évaluée à partir du revenu disponible ajusté des ménages nous apprend que 10,3% du revenu total sont entre les mains des 20% des plus pauvres et que 32,8% du revenu total appartiennent aux 20% des plus riches.

On observe de cette comparaison que la prise en compte des transferts en nature de santé améliore la distribution des revenus en rendant celle-ci plus égalitaire.

2.2 Effet redistributif : explications complémentaires

On peut encore expliquer l'effet redistributif des transferts publics et sociaux en nature en vérifiant si ceux-ci représentent un pourcentage plus important du revenu disponible des personnes appartenant aux quintiles inférieurs qu'aux quintiles supérieurs.

Prenons à cet effet un exemple fictif et supposons un transfert social en nature de 1 000 euros identique pour tous les individus et les revenus moyens suivants par quintiles :

	Revenu moyen par quintile (en euros)	Part que représente un transfert de 1 000 euros
Quintile 1	750	133 %
Quintile 2	1 000	100 %
Quintile 3	1 500	66 %
Quintile 4	2 000	50 %
Quintile 5	2 500	40 %

On observe que le transfert en nature représente une part décroissante du revenu moyen. En effet, pour le premier quintile la part du transfert en nature dans le revenu s'élève à 133% alors qu'elle ne représente que 40% pour le dernier quintile. Le caractère redistributif de ce transfert social en nature est donc vérifié.

...

Cet effet sera d'autant plus fort que les quintiles inférieurs recevront des transferts en nature d'un montant supérieur en valeur absolue à ceux perçus par les quintiles supérieurs de la population.

Notons cependant que pour voir apparaître des effets redistributifs, le montant absolu de dépenses publiques dont bénéficient les ménages pauvres ne doit pas nécessairement excéder celui perçu par les mieux nantis mais simplement représenter une part du revenu des familles pauvres supérieure à la part qu'occupent ces dépenses dans le revenu des mieux nantis.

3 Les indices synthétiques

3.1 L'indice de Gini

L'indice de Gini est l'un des indicateurs les plus répandus pour **mesurer les inégalités de revenus** au sein d'une économie. Il synthétise en un seul chiffre la **distribution des revenus dans la population**.

Sa valeur varie entre 0 et 1. La valeur 0 correspond à une distribution parfaitement égalitaire du revenu total, à savoir que chaque individu dispose du même revenu. A l'inverse, la valeur 1 correspondrait à une distribution parfaitement inégalitaire du revenu total, à savoir qu'un seul individu disposerait de l'ensemble du revenu. Ainsi, plus l'indice est élevé plus les inégalités de revenus sont fortes.

La diminution de l'indice de Gini lorsqu'il est calculé sur base du revenu disponible ajusté et non plus sur base du revenu disponible indique la présence d'effets redistributifs liés aux transferts publics et sociaux en nature considérés.

3.2 L'indice d'Atkinson

Bien que l'indice de Gini soit probablement l'instrument le plus connu pour mesurer les inégalités de revenus au sein d'une économie, d'autres indices sont utilisés régulièrement dans la littérature. C'est le cas de l'indice d'Atkinson. A l'instar de l'indice de Gini, il prend des

valeurs entre 0 et 1, la valeur 0 représentant une situation d'égalité parfaite et la valeur 1 une situation parfaitement inégalitaire.

Celui-ci repose sur l'hypothèse qu'une distribution plus égalitaire des revenus est toujours préférée par les sociétés. En fait, l'indice d'Atkinson répond à la question suivante : « Si la société pouvait évoluer vers une distribution des revenus parfaitement égalitaire, quelle fraction de revenu serait-elle prête à abandonner pour ce faire ? ». Cette fraction est l'indice d'Atkinson. En d'autres termes, un indice d'Atkinson valant $x\%$ signifie que la population accepterait de **perdre $x\%$ de son revenu actuel pour que la distribution devienne plus égalitaire**.

3.3 Le rapport interquartiles

Le rapport interquartiles (ou interquintiles) constitue encore une **autre mesure d'inégalité de revenus relative aux masses respectives de revenus**.

Le rapport interquartiles se calcule en rapportant la masse des revenus des 25% les plus riches à la masse des revenus détenue par les 25% les plus pauvres. Le ratio interquartiles permet donc de mesurer dans quelle proportion la masse des revenus des 25% les plus riches est supérieure à celle des 25% les plus pauvres.

En termes d'interprétation, plus le rapport interquartiles est élevé, plus le degré d'inégalités est important. Une valeur conséquente de ce rapport signifie que la différence entre les masses de revenus considérées est substantielle.

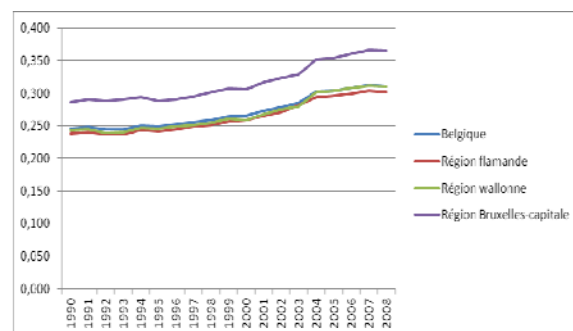
Le tableau suivant proposé par Perelman et Delhaussé (1998)⁵ illustre ce concept.

	Ratio interquartiles en 1994
Belgique	3,31
Flandre	3,31
Wallonie	3,23
Bruxelles-Capitale	3,44

En Belgique mais également au niveau de chaque Région, la masse des revenus des 25% des plus riches est plus de trois fois supérieure à la masse des revenus des 25% des plus pauvres. En outre, on remarque que c'est dans la Région de Bruxelles-Capitale que les inégalités sont les plus importantes puisque le rapport y est le plus élevé.

4 Quelques premiers constats relatifs à la distribution des revenus en Belgique

Le graphique ci-dessous présente une évolution de l'inégalité de revenu via l'**indice de Gini** au cours des 20 dernières années en Belgique mais également dans ses trois Régions.



Sources : Direction générale Statistique et Information économique du SPF économie

On constate que les inégalités se sont accrues en Belgique au cours du temps. En effet, alors que l'indice de Gini s'élevait à 0,246 en 1990, il a atteint la valeur de 0,310 en 2008. Il en va de même pour chacune des trois Régions. On note en outre que la croissance de l'indice, et donc des inégalités, fut la plus importante en Région wallonne, où celui-ci a subi une augmentation de 27,5% au cours du temps. La variation la plus modérée de cet indice a quant à elle eu lieu en Flandre où celui-ci n'a augmenté que de 26%.

On observe aussi que les inégalités les plus importantes sont localisées au sein de la Région de Bruxelles-capitale. En effet, la valeur de l'indice y est largement supérieure qu'ailleurs, s'élevant à 0,287 en 1990 et à 0,365 en 2008.

...

La deuxième Région la plus inégalitaire du Royaume est la Région wallonne avec un indice s'élevant à 0,3011 en 2008⁶. Les inégalités sont les plus faibles en Flandre, ceci se traduisant par un indice de 0,238 en 1990 et de 0,301 en 2008.

Quant au rapport interquintiles, son évolution sur une plus courte période montre une relative stabilité bien qu'une augmentation de 0,2 est à noter pour la Belgique dans son ensemble entre 2004 et 2006. Cet accroissement du rapport correspond à une augmentation des inégalités de revenus sur le territoire belge.

	2004	2005	2006
Belgique	4	4	4,2
Bruxelles	7,4	-	-
Flandre	3,6	3,5	3,6
Wallonie	3,9	3,7	3,9

Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2010)⁷

En ce qui concerne les justifications de cette tendance à la hausse des inégalités sur le territoire belge, Philippe Defeyt (2011) voit une double raison à ce mouvement.

Premièrement, il attribue cette croissance des inégalités à l'évolution des revenus de la propriété. En effet, au cours des dernières années, on note d'une part un accroissement des dividendes versés et un effondrement des revenus d'intérêts. Comme le

souligne l'auteur, les bénéficiaires de ces deux types de revenu ne sont pas les mêmes. Ainsi, alors que les revenus des couches supérieures gonflent grâce à des dividendes de plus en plus importants, ceux des plus pauvres s'amenuisent suite à la chute des taux d'intérêt.

La seconde raison à cette augmentation des inégalités est à chercher du côté du marché du travail et des rémunérations qui y sont versées. Plus précisément, on observe une stagnation des salaires réels en bas de l'échelle des revenus alors que ceux attribués, entre autres, aux cadres supérieurs ont connu une augmentation significative (secteurs plus prospères que d'autres, métiers plus demandés, fonctions plus stratégiques,...).

5 Conclusions

Cette courte note méthodologique montre que la distribution des revenus et ses inégalités peuvent s'analyser de façon plus complète en utilisant un concept de revenu disponible élargi, le revenu disponible ajusté. Ce dernier se calcule en ajoutant au revenu disponible la valeur monétaire des transferts publics et/ou sociaux en nature versés par les pouvoirs publics aux ménages. Des indices synthétiques existent qui permettent en un chiffre unique d'évaluer l'importance des inégalités : indices de Gini, d'Atkinson, rapport interquartiles,... La comparaison de

ces indices selon qu'ils sont calculés sur base du revenu disponible ou du revenu disponible ajusté permet de mesurer l'importance du pouvoir redistributif des interventions en nature de l'Etat.



¹ CIRIEC-FAR, Aspects redistributifs des services publics en Wallonie, 2012, Recherche essentiellement réalisée par Maxime LACHERON.

² Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'un même logement.

³ Lorsque les revenus sont répartis en 4 classes, on parle de quartiles, chacun comprenant 25% des ménages.

⁴ VERBIST, G. et LEFEBURE, S., The Distributional Impact of Health Care Services in Belgium, *Accurate Income Measurement for the Assessment of Public Policies*, octobre 2007, Projet n°028412.

⁵ DELHAUSSE, B. et PERELMAN, S., Inégalités et pauvreté : mesures et déterminants, 13^{ème} Congrès des Economistes belges de Langue française, CiFoP, Charleroi, 1998

⁶ L'indice s'élevait à 0,244 en 1990.

⁷ Données indisponibles pour Bruxelles en 2005 et 2006